



RAPPORT d'ACTIVITE 2020

(En application de l'article L5211-39 du CGCT)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DE L'AGGLOMERATION TOULONNAISE

I/CONTEXTE

Le Syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de l'agglomération toulonnaise (SILIAT) a été créé par arrêté préfectoral du 11 juin 1986. Le SILIAT a transféré son corps de sapeurs-pompiers et l'ensemble de ses biens meubles au Service départemental de lutte contre l'incendie (SDIS) du Var au 1^{er} avril 1999 lors de la départementalisation des services de lutte contre l'incendie et de secours en mai 2001.

Depuis ce transfert, le SILIAT a conservé l'organisation de la surveillance des baignades durant la saison estivale, des plages de l'agglomération toulonnaise : La Mître, le Lido, l'anse mistral, l'anse des pins, Pipady, Méjean, Magaud, Pin de galle, Monaco, les Bonnettes, la Garonne, les Oursinières.

A ce titre, la surveillance des baignades fait l'objet d'une convention entre le SDIS et le SILIAT.

Le SILIAT regroupe les communes de TOULON, LA GARDE, LA VALETTE, LE PRADET et LE REVEST-LES-EAUX.

II/ GOUVERNANCE

Le conseil syndical est composé de 17 membres titulaires et de 10 membres suppléants

Représentants de la commune de Toulon : Emilien LEONI, Président – Brigitte GENETELLI, Vice-Présidente – Guy Le BERRE (délégué titulaire) – Béatrice MANZANARES (déléguée titulaire) – Audrey PASQUALI-CERNY (déléguée titulaire) – Denis GUTIERREZ (délégué titulaire) – Jean-Charles BROSSOT (délégué suppléant) – Jade VALLIORGUES (déléguée suppléante)

Représentants de la commune de La Garde : Alain FUMAZ, Vice-Président – André BAULON (délégué titulaire) – Jean-Marc ANNEVILLE (délégué titulaire) – Michel GUILLOUZIC (délégué titulaire) – Christian GASQUET (délégué suppléant) – Laure-Hélène BAUMANN (déléguée suppléante)

Représentants de la commune de La Valette : Henri-Jean ANTOINE, Vice-Président – Alexandre RISACHER (délégué titulaire) – Virginie BRISSY (déléguée titulaire) – Luc BAGNOL (délégué suppléant) – Chantal RIUDAUVETS (déléguée suppléante)

Représentants de la commune du Pradet : Jean-Marc ILLICH, Vice-Président – Jean-François PLANES (délégué titulaire) – Christian GARNIER (délégué suppléant) – Graziella PIRAS (déléguée suppléante)

Représentants de la commune du Revest-les-eaux : Claude DEMAI, Vice-Président – Julien GAZAIX (délégué titulaire) – Jean-Marc VIZIALE (délégué suppléant) – Ingrid PASS (déléguée suppléante)

II/ELEMENTS FINANCIERS

Résultat Global de clôture 2020 :

	2020
Résultat de clôture en fonctionnement	2 331 931,42
Résultat de clôture en d'investissement	263 438,96
Résultat global de clôture	2 595 370,38

1/Les dépenses:

Le paiement de la contribution au SDIS s'est élevée à 13 689 190 euros soit 95 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La surveillance des 12 plages a représenté une charge de 467 725 € pour la saison estivale 2020, dont 8 500 € de matériels spécifiques de protection COVID :

- ✓ 5 000 masques chirurgicaux,
- ✓ 100 masques FFP2,
- ✓ 40 boîtes de gants,
- ✓ 36 litres de gel hydro-alcooliques,
- ✓ 100 litres de produits désinfectants,
- ✓ 16 thermomètres à infrarouge,
- ✓ 100 visières de protection,
- ✓ 20 kits de protection pour les interventions requérant des gestes secouristes invasifs.

La prestation de balisage/débalisage s'est élevée à 145 181 €.

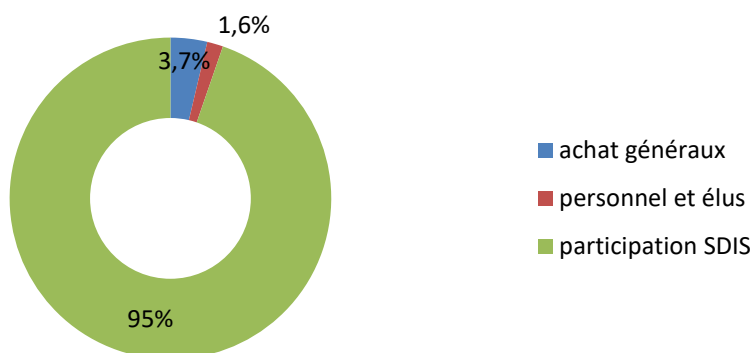
Les moyens humains :

- 1 adjoint administratif non titulaire à 90%
- 1 directeur à 25%
- 1 conseiller administratif à 20%
- 1 adjoint administratif saisonnier (4 mois) à 20%

Les charges de personnel s'élèvent à 232 466 €

Les emplois de directeur et conseiller administratif sont des cumuls d'emploi.

Répartition des dépenses de fonctionnement



2/ Les ressources :

Les recettes de fonctionnement sont composées des contributions fiscales des Communes membres, collectées par la Centre des finances publiques (sur la base de l'état fiscal n°1259) qui les reverse ensuite au SILIAT, par douzième.

En 2020, cette recette s'est élevée à 14 776 586 €

III/ SURVEILLANCE DES BAINADES – SAISON 2020 :

Dans le cadre de la convention, le SDIS met à disposition les personnels formés avec l'habillement ainsi que les fournitures de bureau.

Tous les matériels (sauvetage, soins, secourisme, O², transmission, mobilier, électroménager, extinction, transport, etc....) sont mis à disposition et entretenus par le SILIAT.

Le carburant, les produits pharmaceutiques, les produits ménagers sont livrés au PC plages par le SILIAT deux fois par semaine, ce poste de secours est équipé d'informatique pour la formulation dématérialisée de toutes les demandes.

Personnel :

Sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, sapeurs-pompiers saisonniers des Centres de secours de Toulon Centre, Toulon Ouest et La Garde détenteurs de :

- ✓ BNSSA à jour de recyclage
- ✓ PSE niveau 2 à jour de recyclage
- ✓ Permis bateau
- ✓ Attestation SBAN de moins de 5 ans pour les sapeurs-pompiers saisonniers
- ✓ Aptitude physique
- ✓ Aptitude médicale

Les inscriptions sont centralisées au centre de secours de Toulon Centre.

Les sapeurs-pompiers saisonniers sont recrutés jusqu'au 30 avril 2020, au prorata des besoins qui sont définis par le nombre d'inscrits.

Embarcations des postes de secours :

34 sapeurs-pompiers arment au quotidien, les postes de secours des 12 plages du littoral, ce dispositif peut être renforcé en fonction d'évènement particulier.

Le SILIAT met à disposition une vedette d'intervention rapide de 7 mètres, armée par deux sapeurs-pompiers.

POSTES	Chef de poste	Équipier	Chef de secteur	Embarcation
PIPADY	1	1		1 semi rigide 5 M
MITRE	1	1		1 semi rigide 5 M
LIDO	1	1		Sans objet
MISTRAL	1	3		1 semi rigide 5 M
PINS	1	3	1	1 semi rigide 5 M 1JET SKI

MEJEAN	1	1		1 semi rigide 5 M
MAGAUD	1	1		1 semi rigide 5 M
PIN DE GALLE	1	1		1 semi rigide 5 M
MONACO	1	2		non
BONNETTES	1	1		1 semi rigide 5 M
GARONNE	1	3		non
OURSINIERES	1	1		1 semi rigide 5 M

Tenue :

Tee-shirt, Short, Chaussons néoprène, Coupe-vent, Casquette, Gilet de sauvetage à bord des embarcations motorisées

Equipement radio / transmissions

- Canal VHF marine N°15 et TKG 236 / 239, 2 lignes ADSL, et 13 lignes téléphoniques
- 13 portatifs Motorola GP 340
- 3 portatifs Motorola GP 344
- 20 portatifs étanches IPX 7 NACICOM RT 320
- 4 stations mobiles NAVICOM RT 550
- Soutien technique des radios assuré par la société : RAD COMPUTER
- Soutien technique de la téléphonie assuré par Toulon Provence Méditerranée

Restauration :

Les repas à la charge des agents, sont pris sur place sans rupture de surveillance.

Missions :

- Assurer la surveillance de la baignade et des activités nautiques avec des engins non immatriculés à l'intérieur de la bande des 300 mètres.
- Réaliser les missions de prompt secours.
- Réaliser les missions dans la limite des compétences des sapeurs-pompiers, à la demande du PC plages, et du chef de service.

Statistiques saison estivale 2020 :

STATISTIQUES DES MOIS DE MAI ET JUIN

PLAN TOTAL DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DES 12 POSTES DE SECOURS ET DE LA VEDETTE

SOINS SUR PLACE	<i>Méduses</i>	219		
	<i>Oursins</i>	30		
	<i>Vives</i>			
	<i>Plaies</i>	102		
	<i>Traumatismes</i>	9		
	<i>Hyménoptères</i>	12		
EVACUATIONS PAR MER	VEDETTE	2	SEMI-RIGIDE	
TRANSPORTS VERS UN CENTRE HOSPITALIER				
MALAISES	<i>Transport VSAV</i>	11	<i>Refus de transport</i>	9
CHUTES	<i>Transport VSAV</i>	9	<i>Refus de transport</i>	11
NOYADES	<i>Transport VSAV</i>	2	<i>Refus de transport</i>	
AUTRES	<i>Transport VSAV</i>		<i>Refus de transport</i>	
RECHERCHES DE PERSONNES		1		
ASSISTANCE	<i>Personnes en difficultés</i>	5		
	<i>Navires</i>	4		
	<i>Catamarans</i>			
	<i>Véloplanchistes</i>	1		
	<i>kayaks/ Paddles</i>	4		
	<i>Autres</i>	8		
RAPPELS A LA REGLEMENTATION	<i>Chiens</i>	46		
	<i>Pêcheurs à la ligne</i>	15		
	<i>Pêcheurs sous-marins</i>	5		
	<i>Comportements gênant les usagers</i>	1		
	<i>kayaks/ Paddles</i>	45		
	<i>Vol et/ou incivilités</i>	3		
	<i>Interventions de Police municipale</i>	2		
	<i>Interventions de Police Nationale</i>			

STATISTIQUES DU MOIS DE JUILLET

PLAN TOTAL DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DES 12 POSTES DE SECOURS ET DE LA VEDETTE

SOINS SUR PLACE	<i>Méduses</i>	382		
	<i>Oursins</i>	81		
	<i>Vives</i>	0		
	<i>Plaies</i>	196		
	<i>Traumatismes</i>	29		
	<i>Hyménoptères</i>	25		
EVACUATIONS PAR MER	VEDETTE	6	SEMI-RIGIDE	3
TRANSPORTS VERS UN CENTRE HOSPITALIER				
MALAISES	<i>Transport VSAV</i>	12	<i>Refus de transport</i>	15
CHUTES	<i>Transport VSAV</i>	10	<i>Refus de transport</i>	8
NOYADES	<i>Transport VSAV</i>	3	<i>Refus de transport</i>	1
AUTRES	<i>Transport VSAV</i>	10	<i>Refus de transport</i>	6
RECHERCHES DE PERSONNES		2		
ASSISTANCE	<i>Personnes en difficultés</i>	14		
	<i>Navires</i>	1		
	<i>Catamarans</i>	0		
	<i>Véloplanchistes</i>	0		
	<i>kayaks/ Paddles</i>	8		
	<i>Autres</i>	3		
RAPPELS A LA REGLEMENTATION	<i>Chiens</i>	46		
	<i>Pêcheurs à la ligne</i>	31		
	<i>Pêcheurs sous-marins</i>	20		
	<i>Comportements gênant les usagers</i>	10		
	<i>kayaks/ Paddles</i>	119		
	<i>Vol et/ou incivilités</i>	3		
	<i>Interventions de Police municipale</i>	3		
	<i>Interventions de Police Nationale</i>	3		

STATISTIQUES DU MOIS D'AOÛT

PLAN TOTAL DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DES 12 POSTES DE SECOURS ET DE LA VEDETTE

SOINS SUR PLACE	<i>Méduses</i>	278		
	<i>Oursins</i>	63		
	<i>Vives</i>	12		
	<i>Plaies</i>	234		
	<i>Traumatismes</i>	26		
	<i>Hyménoptères</i>	55		

EVACUATIONS PAR MER	VEDETTE	9	SEMI-RIGIDE	5

TRANSPORTS VERS UN CENTRE HOSPITALIER

MALAISES	<i>Transport VSAV</i>	16	<i>Refus de transport</i>	10
CHUTES	<i>Transport VSAV</i>	9	<i>Refus de transport</i>	3
NOYADES	<i>Transport VSAV</i>	2	<i>Refus de transport</i>	4
AUTRES	<i>Transport VSAV</i>	8	<i>Refus de transport</i>	7

RECHERCHES DE PERSONNES

13

ASSISTANCE	<i>Personnes en difficultés</i>	6		
	<i>Navires</i>	4		
	<i>Catamarans</i>	0		
	<i>Véloplanchistes</i>	2		
	<i>kayaks/ Paddles</i>	1		
	<i>Autres</i>	3		

RAPPELS A LA REGLEMENTATION	<i>Chiens</i>	43		
	<i>Pêcheurs à la ligne</i>	38		
	<i>Pêcheurs sous-marins</i>	28		
	<i>Comportements gênant les usagers</i>	22		
	<i>kayaks/ Paddles</i>	104		
	<i>Vol et/ou incivilités</i>	6		
	<i>Interventions de Police municipale</i>	9		
	<i>Interventions de Police Nationale</i>			

